

---

# LES SECRETS DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE


*Quand la sécurisation des  
droits fonciers autochtones et  
communautaires porte ses fruits*



---

À l'échelle mondiale, une grande partie des aliments est produite par de petits producteurs, qui dépendent, pour bon nombre d'entre eux, de ressources naturelles – terres agricoles, terres de parcours, forêts, bassins d'irrigation et rivages – détenues en commun. Les droits des populations locales sur ces ressources sont cependant souvent ignorés et violés, la demande croissante de produits de base bon marché alimentant les pressions commerciales visant à les exploiter. Les femmes sont les plus durement touchées. Les droits fonciers autochtones et communautaires sécurisés permettent aux systèmes alimentaires locaux de prospérer – en protégeant les paysages ruraux et l'environnement, en maintenant la diversité des cultures alimentaires, en protégeant le droit à l'alimentation et en favorisant la sécurité alimentaire mondiale.

**Nous exhortons les gouvernements à agir maintenant, en prenant des mesures concrètes pour sécuriser les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales.**



Une jeune écolière Ogiek cueille des baies (nugug) sur son chemin de retour à la maison.

OPDP AND ILC

# DES DROITS FONCIERS SÛRS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

*Le nombre de femmes et d'hommes dépendant de ressources foncières et naturelles détenues, utilisées ou gérées en commun s'élève à 2,5 milliards. Ces agriculteurs, pasteurs, pêcheurs ou encore gardiens de la forêt<sup>1</sup> représentent une part importante des petits producteurs alimentaires qui, malgré l'ampleur des défis auxquels ils sont confrontés, produisent 70 % des denrées alimentaires dans le monde.<sup>2</sup> S'ils protègent plus de 50 % de la surface terrestre, leurs droits de propriété ne sont pourtant reconnus par les États qu'à hauteur de 10 % à peine.<sup>3</sup>*

Les droits foncières de ces femmes et de ces hommes sont régulièrement violés ou remis en cause. Les inégalités considérables dans notre façon de produire et de distribuer les aliments contribuent à la réalisation de transactions à grande échelle qui entraînent l'expulsion des personnes, menacent les systèmes alimentaires locaux et bouleversent les paysages. La multiplication des pressions commerciales sur les ressources naturelles s'ajoute aux effets du changement climatique pour peser davantage sur la situation des peuples autochtones et des communautés locales ces prochaines années. La production alimentaire mondiale à grande échelle – en particulier dans les secteurs de la viande et des produits laitiers – contribue elle-même au changement climatique.<sup>4</sup>

La situation sur le terrain est difficile. Les petits producteurs alimentaires sont les plus exposés au risque de famine, en particulier lorsqu'ils ne peuvent pas compter sur des droits foncières sûrs comme filet de sécurité en temps de crise. À l'échelle mondiale, 800 millions de personnes souffrent encore d'insécurité alimentaire.<sup>5</sup> Bon nombre d'entre elles sont également victimes de harcèlement ou menacées, lorsqu'elles défendent de façon pacifique leurs droits, souvent contre les agro-entreprises – des opérations foncières à grande échelle qui interviennent dans la production alimentaire – devenues aujourd'hui, d'après Global Witness, le secteur le plus dangereux pour les populations locales.<sup>6</sup>

Mais cette vision est incomplète – l'histoire des droits foncières et alimentaires comporte également un message d'espoir qui nous



intéresse tous et associe les agriculteurs locaux aux repas du midi et du soir de familles aux quatre coins du monde. Les petits producteurs alimentaires sont non seulement à l'origine de la majeure partie de la production alimentaire mondiale, mais assurent également la survie et la protection des paysages et des différentes cultures alimentaires.

Guidées par une nouvelle génération de dirigeants, et surtout de dirigeantes, et appuyées par des partisans et des consommateurs scrupuleux qui exigent, partout dans le monde, des produits alimentaires locaux, sains, propres et non issus de terres accaparées, les communautés luttent contre la dépossession, nouent de nouvelles alliances et créent de nouvelles formes de résistance, testent de nouvelles façons de sécuriser leurs droits, protègent leurs traditions alimentaires, saisissent les tribunaux et demandent aux médias de faire entendre leur voix.

Nous devons agir maintenant pour défendre les droits des peuples autochtones et des communautés locales sur les terres qu'ils exploitent pour faire pousser leurs cultures, les forêts qu'ils protègent, les terres de parcours et les montagnes où les pasteurs circulent avec leur bétail, et les bassins d'irrigation et rivages où les pêcheurs capturent leur poisson.



**L'industrie alimentaire mondiale est l'un des principaux moteurs de l'accaparement des terres à l'échelle de la planète, qui touche tout particulièrement les peuples autochtones et les communautés locales. Leurs droits fonciers doivent être sécurisés.**

*Vue aérienne de la plantation de palmiers à huile d'Ochosur P à Ucayali, Peru. Le territoire ancestral de la communauté indigène de Santa Clara d'Uchunya est rasé et remplacé par des monocultures.*

**DIEGO PÉREZ / OXFAM**



# JOINDRE L'ACTION À LA PAROLE


À l'échelle mondiale, une surface deux fois plus importante que l'Afrique –environ 5 milliards d'hectares–<sup>7</sup> appartient aux peuples autochtones et aux communautés locales, dont les droits fonciers légitimes ne sont pourtant pas encore reconnus. Il est impossible d'assurer la sécurité alimentaire mondiale et de préserver notre façon de profiter de la nourriture si ces droits ne sont pas reconnus légalement.

*L'heure du changement a sonné. En 2015, les dirigeants du monde entier ont adopté les objectifs de développement durable, par lesquels ils se sont engagés à doubler « la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production [...] ».*

Quelques mois plus tard, à Paris, ils ont signé un accord historique pour lutter contre le changement climatique, qui a souligné le rôle joué par les « connaissances

traditionnelles, [le] savoir des peuples autochtones et [l]es systèmes de connaissances locaux » dans l'adaptation au changement climatique.

À l'aube de la Décennie 2019-2028 des Nations Unies pour l'agriculture familiale, les gouvernements ont une occasion unique de mettre en œuvre une stratégie éprouvée visant à appuyer les systèmes alimentaires locaux et à éradiquer la faim en sécurisant les droits fonciers autochtones et communautaires. Le moment est venu pour eux de traduire leurs engagements internationaux en lois et politiques nationales, d'affecter des budgets adéquats et de mettre en place des mécanismes pour leur mise en œuvre.



Jeunes hommes de la communauté Ogiek sont debout et parlent lors de leur marche de chasse/réunion. Leur accès à la forêt a été limité.

OPDP AND ILC



# LES GARDIENS DE LA NOURRITURE

## Production alimentaire

*Les études montrent que la production alimentaire de petite échelle en Afrique et en Asie est plus efficace et présente un meilleur rendement des cultures par hectare que les opérations à plus grande échelle.<sup>8</sup> Elles prouvent également que les droits fonciers sûrs aident les communautés à gérer leurs terres plus durablement, à obtenir un accès au crédit, à diversifier leurs activités et à investir.<sup>9</sup> Les droits fonciers constituent par ailleurs une fondation pour des relations sociales solides et un filet de sécurité en période de crise, y compris en cas de famine.<sup>10</sup>*

Les terres communes fournissent des fruits sauvages, des racines et des légumes, et leur déstructuration a produit d'importants effets négatifs sur la sécurité alimentaire.<sup>11</sup> Les pasteurs qui produisent du lait ou de la viande ont besoin de droits sûrs, de même que les pêcheurs intervenant dans les lacs, les rivières et sur les rivages. Des droits fonciers sûrs peuvent accroître la productivité des agriculteurs de 60 %, et multiplier par plus de deux les revenus familiaux.<sup>12</sup> Dans le contexte actuel de croissance continue de la population, la sécurisation des droits fonciers représente une stratégie clé d'augmentation de la production alimentaire mondiale.<sup>13</sup> Il est particulièrement important de reconnaître les droits des femmes – y compris sur les terres communautaires et autochtones. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'élimination

des disparités entre hommes et femmes dans le secteur agricole pourrait entraîner une hausse de la production de 20 à 30%.<sup>14</sup> La recherche montre que les droits fonciers des femmes sont également associés à une amélioration de la nutrition des enfants, entre autres effets positifs.<sup>15</sup>



# ENCADRÉ 1 : L'ASCENSION DU KILIMANDJARO POUR REVENDIQUER LES DROITS FONCIERS DES FEMMES<sup>16</sup>

Les droits fonciers des femmes représentent une part essentielle des droits fonciers communautaires et autochtones. Les femmes se retrouvent souvent en première ligne des luttes visant à sécuriser ces droits, et le paient souvent de leur vie, à l'instar de Berta Cáceres au Honduras. Leur histoire est celle d'un militantisme défendant les droits fonciers collectifs, l'identité culturelle et le changement social dans le cadre d'un mouvement mondial en faveur de la libération des femmes.<sup>17</sup> Selon Vicky Corpuz, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les accaparements des terres ne touchent pas les hommes et les femmes de la même façon, et la vulnérabilité accrue des droits autochtones et communautaires a entraîné une discrimination supplémentaire à l'égard de ces dernières.<sup>18</sup> Ces femmes doivent faire face à une

double menace : comme beaucoup d'autres partout dans le monde, elles luttent pour l'égalité des genres, tout en défendant leurs droits fonciers pour protéger leur communauté et leur identité.<sup>19</sup> Récemment, des femmes de toute l'Afrique ont entrepris l'ascension du mont Kilimandjaro pour attirer l'attention sur leurs revendications, y compris la nécessité :

- d'assurer la participation des femmes à 50 % aux organes de prise de décision en matière de gouvernance foncière ;
- de donner aux femmes et aux communautés le droit de donner leur avis sur le type et le genre d'entreprises qui peuvent investir dans leurs communautés ;
- de reconnaître et protéger les terres pastorales ;

- d'interdire les pratiques culturelles oppressives qui minent les droits des femmes, y compris celles qui interdisent aux femmes d'hériter des terres ;
- de promulguer des lois qui règlementent les successions chaque fois qu'il n'en existe pas, de façon à protéger les droits fonciers des femmes ;
- d'intégrer les femmes dans les structures coutumières de gouvernance foncière ;
- et d'assurer la cohérence du droit coutumier avec les protections constitutionnelles et légales des droits fonciers des femmes.

Consulter la Charte des revendications Kilimandjaro :

[http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/french\\_charter\\_to\\_print\\_final.pdf](http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/french_charter_to_print_final.pdf)







## ENCADRÉ 2 : LE RÔLE IMPORTANT DES FORÊTS POUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ALIMENTATION

À l'échelle mondiale, les forêts communautaires retiennent près de 300 000 millions de tonnes métriques de carbone, soit 33 fois les émissions énergétiques mondiales en 2017 (l'année au cours de laquelle les plus forts taux ont été enregistrés).<sup>24</sup> Les forêts représentent également une source de sécurité alimentaire, puisqu'elles fournissent des plantes et des animaux à 1,6 milliard de personnes.<sup>25</sup> Les revenus générés grâce à cette nourriture sont estimés à 88 milliards de dollars US.<sup>26</sup> Les services écosystémiques de la forêt renforcent la production agricole et halieutique, notamment grâce à la régulation des eaux, à la protection des sols et à la conservation de la biodiversité.<sup>27</sup>

OPDP AND ILC

### Biodiversité

Pour nourrir un monde en pleine croissance sans en épuiser les ressources, la production alimentaire doit être durable et protéger différents paysages plutôt qu'investir dans des monocultures. Les peuples autochtones et les communautés locales préservent 80 % de la biodiversité mondiale<sup>21</sup> et contribuent de manière significative à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.<sup>22</sup>

La recherche a montré que le taux de déforestation dans les lieux où les peuples autochtones jouissaient de droits sûrs sur leurs terres correspondait à un dixième de celui des endroits où ils en étaient privés.<sup>23</sup> La préservation de paysages variés maintient la résilience des systèmes

alimentaires locaux, limite les changements climatiques et aide les populations à s'y adapter. Les peuples autochtones et les communautés locales jouissant de droits fonciers sécurisés peuvent investir davantage dans leurs écosystèmes. Le fait d'ignorer ces droits sape leur capacité à protéger les ressources naturelles et à préserver les sols et les sources d'eau. L'encadré 2 présente un exemple fondé sur les forêts, mais pourrait tout aussi bien porter sur les terres de parcours, les bassins d'irrigation ou les montagnes.

**On ne peut pas vivre sans nourriture. Nous devons sécuriser les terres pour notre bétail. Une vache qui a accès à un bon pâturage est une vache en bonne santé. Et une vache en bonne santé signifie des humains en bonne santé – Edward Loure,<sup>20</sup> lauréat du Prix Goldman, Tanzanie.**



## Semences

Les droits fonciers sûrs des peuples autochtones et des communautés sont essentiels pour préserver la diversité des semences,<sup>28</sup> puisqu'ils incitent les communautés locales à investir dans leurs propres systèmes semenciers. Le système alimentaire mondial dépend désormais d'une poignée d'espèces cultivées abondamment : dans le monde, plus de 50 % des sources de protéines et de calories proviennent de trois cultures – le blé, le maïs et le riz – et les apports alimentaires totaux sont fournis à 80 % par 12 espèces seulement.<sup>29</sup> La vulnérabilité du système alimentaire aux chocs tels que la modification de la pluviométrie, les sécheresses, les inondations, la prolifération de ravageurs et la propagation de maladies s'en retrouve accrue. Inversement, une plus grande diversité des semences augmente les chances de trouver des solutions innovantes dans différentes conditions environnementales.<sup>30</sup> De nombreuses espèces autrefois importantes pour le régime et la

culture des communautés pourraient disparaître si nous continuons à négliger les écosystèmes, les systèmes locaux de connaissances et les droits fonciers qui les maintiennent en vie.<sup>31</sup>

## Cultures alimentaires

Les droits fonciers sécurisés sont essentiels pour préserver la diversité des systèmes alimentaires locaux au sein desquels la consommation est moins traitée comme une marchandise et où les connaissances et les pratiques traditionnelles relatives à l'alimentation sont mises en valeur. Dans les systèmes alimentaires locaux, les aspects écologiques, sociaux et culturels de l'alimentation, du partage des repas et des plaisirs de la table sont séparés de façon moins artificielle.<sup>35</sup> Connecter les consommateurs aux agriculteurs leur permet de mieux comprendre les conséquences de leurs choix alimentaires sur les producteurs alimentaires et sur la planète.

Les espèces traditionnelles destinées à l'alimentation représentent 30 à 93 % de l'énergie alimentaire totale des peuples autochtones.<sup>32</sup>

## ENCADRÉ 3: SEMENCES ET DROITS FONCIERS

Trois entreprises – DowDuPont, ChemChina/Syngenta et Bayer/Monsanto – contrôlent actuellement 60 % du marché mondial des semences,<sup>33</sup> qui valait, selon les estimations, 48,5 milliards de dollars US en 2015.<sup>34</sup> Ce sont elles qui, de plus en plus, définissent les cultures qui seront améliorées et les denrées que nous retrouverons dans nos assiettes. Une majorité silencieuse d'agriculteurs et leurs systèmes semenciers coexistent avec le secteur commercial. Ce sont les agriculteurs locaux qui, au fil des siècles, ont modelé la diversité des cultures qui forme la base de l'agriculture mondiale actuelle. Mais les systèmes semenciers

de ces agriculteurs sont en grande partie ignorés par les gouvernements, ce qui entraîne un manque d'investissements et une négation de leurs droits. La sécurisation des droits fonciers autochtones et communautaires est un facteur important pour défendre la capacité des agriculteurs à développer leurs propres systèmes semenciers et préserver la diversité alimentaire dans le monde.

*Les communautés indigènes de l'Andes, Pérou, dépendent de leurs terres ancestrales pour leur survie. Plus d'infos sur l'accès aux semences pour les populations indigènes et les petits exploitants agricoles sur [www.SDHSprogram.org](http://www.SDHSprogram.org)*

ILVY NJIOKIKTIJEN / OXFAM NOVIB



*Jadis, la source de toute la nourriture  
des Ogieks était la forêt.*

OPDP AND ILC

## ENCADRÉ 4: LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES PRÉSERVENT LA DIVERSITÉ ALIMENTAIRE

Selon la FAO, le régime alimentaire de près d'un milliard de personnes est constitué de plantes et d'animaux sauvages.<sup>36</sup> En moyenne, les communautés autochtones utilisent plus de 200 espèces différentes. En Inde, 600 espèces végétales présentent une valeur alimentaire. À l'échelle mondiale, près de 1 000 espèces d'insectes sont consommées, et la même quantité de champignons sauvages constitue une importante source de protéines et de revenus. La viande de brousse et le poisson fournissent un apport de 20 % de protéines dans au moins 60 pays en développement.<sup>37</sup> L'accès aux plantes et aux animaux sauvages est toutefois en baisse, leurs habitats étant soumis à des pressions commerciales, ce qui

menace la sécurité alimentaire humaine. Ces aliments ne peuvent être préservés qu'en sécurisant les droits fonciers des personnes qui gèrent les écosystèmes dans lesquels on les trouve et qui ont les connaissances nécessaires pour en assurer la pérennité.<sup>38</sup>



# PROGRÈS ET REVERS EN MATIÈRE DE SÉCURISATION DES DROITS FONCIERS

Ces dernières années, de nombreux pays ont connu des progrès en matière de reconnaissance et de protection des droits fonciers autochtones et communautaires, notamment le Kenya, le Mali et la Thaïlande. L'adoption de nouveaux cadres juridiques s'est toutefois ralentie au cours des dix dernières années, minée par l'absence de volonté politique, des intérêts concurrents et la présence de lois contradictoires. Partout dans le monde, les parlements examinent des propositions de lois qui pourraient donner lieu à une nouvelle tendance en matière de reconnaissance des droits fonciers autochtones et communautaires.<sup>39</sup> La capacité des citoyens à sensibiliser et à mobiliser à l'échelle nationale et internationale sera essentielle pour assurer l'adoption et la mise en œuvre de ces lois.

Il existe de nombreuses opportunités de faire avancer les droits fonciers en Afrique, et plus particulièrement au Kenya, où les règlements d'application

**"Les attaques correspondent à une tentative de réduire au silence les peuples autochtones qui expriment leur opposition à des projets qui menacent leurs moyens de subsistance et leur culture".**

Vicky Tauli-Corpuz, UN Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples.

de la loi de 2016 sur les terres communautaires doivent encore être adoptés, en République démocratique du Congo, et au Libéria, où le Sénat a récemment approuvé un projet de loi prometteur sur les droits fonciers. En Asie, l'Indonésie pourrait mettre à exécution la décision de 2013 de la Cour constitutionnelle qui réaffirme les droits des peuples autochtones sur leurs terres et forêts coutumières. Au Népal, une nouvelle loi sur les droits forestiers pourrait entraîner la reconnaissance des droits fonciers de neuf millions de personnes. Au Myanmar, aux Philippines, en RDP lao et au Cambodge, les réformes foncières en cours pourraient bénéficier à des dizaines de millions d'habitants des zones rurales. En Amérique latine, la reconnaissance des droits fonciers des communautés afrodescendantes reste faible, et il devient primordial, compte tenu de la multiplication des risques d'un retour en arrière au Brésil, en Bolivie, en Colombie, au Mexique et au Pérou, de protéger les terres autochtones et communautaires existantes. L'absence d'exécution des lois en vigueur – telles que la loi sur les droits forestiers en Inde, la loi sur les peuples autochtones aux Philippines, et la loi relative aux droits fonciers communautaires au Cambodge – demeure problématique.

La situation est exacerbée par la réduction de la possibilité d'exprimer une opinion dissidente dans de nombreux pays. Selon l'International Centre for Not-for-Profit Law, 120 lois restrictives ont été adoptées dans 60 pays entre 2012 et 2015.<sup>40</sup> D'après Global Witness, au moins 207 défenseurs des droits fonciers et environnementaux ont été assassinés en 2017, dont 46 qui manifestaient contre les plantations de palmiers à huile, de caféiers, d'arbres à fruits tropicaux et de canne

à sucre ou l'implantation de vastes exploitations d'élevage de bovins. Une de ces personnes sur quatre était autochtone.<sup>41</sup>

Au-delà des réformes politiques, d'importantes inégalités ralentissent la mise en œuvre. D'après le World Resources Institute, par exemple, l'obtention de droits et de titres fonciers formels peut prendre jusqu'à 30 ans pour les communautés rurales – lorsque les affaires ne sont pas encore en suspens –, alors qu'elle ne prend que 30 jours pour les entreprises. La procédure d'obtention d'un « titre foncier autochtone » au Pérou se compose de 19 étapes et prend jusqu'à 25 ans, contre quatre ans pour une entreprise ; en Indonésie, les communautés doivent compter entre 4 et 15 ans pour obtenir un titre, contre 1,5 à 5 ans pour une entreprise.<sup>44</sup> Les arrangements fonciers coutumiers qui protégeaient autrefois les terres collectives ont été éliminés, et ceux qui perdent leurs terres perdent également leurs moyens de subsistance, leur domicile et leur héritage culturel.<sup>45</sup> En l'absence de protection juridique digne de ce nom et de cartes délimitant leurs territoires, les communautés peuvent perdre leurs terres au profit des gouvernements ou d'investisseurs.<sup>46</sup>

**S'attaquer aux causes sous-jacentes de la violence à l'égard des défenseurs des droits fonciers suppose d'abord de sécuriser les droits fonciers pour lesquels ils se battent.**





## ENCADRÉ 5 : LE CAS DU REBOISEMENT COMPENSATOIRE EN INDE<sup>42</sup>

En Inde, lorsque des terres forestières sont détournées, les entreprises ou les agences qui les exploitent sont tenues de payer des frais pour reboiser une superficie équivalente de terre non forestière. Depuis la loi relative au reboisement compensatoire de 2016, près de 6,2 milliards de dollars US ont été recueillis pour financer des projets de reboisement.<sup>43</sup> Les communautés concernées par les projets de reboisement sont toutefois rarement consultées, leur consentement n'est pas recherché et elles peuvent être expulsées, en violation des droits reconnus par la loi de 2006 relative aux droits forestiers. Souvent, des plantations forestières

industrielles sont développées en vertu de la loi relative au reboisement compensatoire. Partout dans le pays, des communautés manifestent contre les « plantations forcées » sur leurs terres, l'utilisation d'essences commerciales plutôt qu'autochtones et l'abattage des forêts naturelles pour créer un espace pour les plantations. Ces forêts ont contribué à la survie d'innombrables générations en leur fournissant de la nourriture et un abri. Oxfam, entre autres organisations, a montré que la loi violait les droits forestiers des communautés et n'était pas viable sur le plan écologique.





Rodrigo López, de la communauté indigène Santa Clara d'Uchunya à Ucayali (Pérou), dans une zone récemment déforestée pour le développement de l'agribusiness.

DIEGO PÉREZ / OXFAM

## QUI SE CACHE DERRIÈRE LES TRANSACTIONS FONCIÈRES ?

*D'après la Land Matrix, à l'échelle mondiale, pas moins de 49 millions d'hectares ont fait l'objet de transactions foncières internationales à grande échelle au cours des dix dernières années.<sup>47</sup> Cette superficie équivaut aux territoires de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique et de l'Irlande mis bout à bout. Et il ne s'agit probablement que de la partie émergée de l'iceberg, ces données ne couvrant ni les transactions nationales, ni celles qui portent sur moins de 200 hectares, ni celles dont les médias n'ont pas entendu parler. On estime que 14 % seulement de ces transactions ont eu lieu avec le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des communautés concernées.<sup>48</sup>*

Près de la moitié des terres (entre 32 et 59 %) étaient précédemment aux mains de communautés, y compris autochtones, ou de petits exploitants, ce qui signifie que ces transactions sont fortement susceptibles d'entraîner des déplacements volontaires ou forcés.<sup>49</sup> La plupart de ces transactions ont eu lieu dans des pays présentant une forte prévalence de la faim.<sup>50</sup> Au bout du compte, les transactions foncières sont souvent facilitées par l'absence de responsabilité publique ou de processus démocratique, ou par l'existence d'inégalités en matière d'accès et de contrôle sur les terres dans des contextes où les intérêts des entreprises et des gouvernements centraux sont privilégiés par rapport aux droits des peuples autochtones et des communautés locales. Les transactions foncières sont principalement motivées par la demande de denrées alimentaires ou

de sources énergétiques bon marché de la part de consommateurs partout dans le monde, à la tête desquels se trouvent l'huile de palme (6 millions d'hectares), le jatropha (2,4 millions d'hectares) et la canne à sucre (1,9 million d'hectares).



### Les 10 pays d'origine principaux des investisseurs<sup>52</sup>

1. États-Unis 8 233 690 ha
2. Malaisie 4 160 325 ha
3. Singapour 3 387 073 ha
4. Chine 3 152 212 ha
5. Brésil 2 417 609 ha
6. Émirats arabes unis 2 333 797 ha
7. Royaume-Uni 2 215 389 ha
8. Inde 2 107 282 ha
9. Pays-Bas 1 886 182 ha
10. Arabie saoudite 1 617 020 ha

### Les 10 pays cibles principaux

1. RDC 5 222 198 ha
2. Papouasie-Nouvelle-Guinée 3 792 653 ha
3. Indonésie 3 235 335 ha
4. Brésil 3 048 838 ha
5. Ukraine 2 715 954 ha
6. Soudan du Sud 2 691 453 ha
7. Mozambique 2 521 580 ha
8. Fédération de Russie 2 431 852 ha
9. République du Congo 2 303 379 ha
10. Libéria 1 883 871 ha

Les pays d'origine des investisseurs fonciers et les pays importateurs de produits alimentaires – dans l'hémisphère sud comme nord – ont un rôle important à jouer pour exiger des produits cultivés sur des terres qui n'ont pas été accaparées. Il existe des pays, comme le Libéria, où pas moins de 17 % des terres ont déjà été acquises par des investisseurs étrangers – une superficie équivalant à 2,6 millions terrains de football. L'ensemble des 237 concessions accordées couvrent des zones abritant une communauté établie. D'autres pays, comme les Pays-Bas, accueillent des entreprises ayant acheté des terres à l'étranger d'une superficie équivalant à la moitié de leur taille, et importent des produits présentant une empreinte foncière non négligeable : le soja importé par les Pays-Bas, par exemple, provient de terres s'étendant sur une superficie équivalente aux trois quarts du pays.<sup>53</sup>



En 2012, au moins 78 000 kilomètres carrés de la planète ont été exploités pour produire des biocarburants pour l'UE. Cette même superficie aurait pu servir à cultiver suffisamment de blé et de maïs pour nourrir plus de 127 millions de personnes.<sup>51</sup>

*A solitary Saptet tree which is sacred to the Ogiek community still stands, surrounded by hundreds of acres of non-indigenous pine forests, planted in what was once part of the Mau forest.*

OPDP AND ILC.



## **RÉCITS DE PROTECTEURS DE LA TERRE**

---

Les pages suivantes présentent des cas soumis par des participants à la campagne Land Rights Now lors de la mobilisation pour la Journée mondiale de l'alimentation 2018. Elles racontent des histoires traitant des droits fonciers et de l'alimentation, des autochtones emprisonnés pour avoir capturé des poissons aux peuples autochtones au Kenya dont les forêts ont été accaparées pour produire du thé, en passant par les communautés au Pérou, en Colombie et en Ouganda expulsées par le secteur de l'agriculture industrielle, ou la population locale au Myanmar qui subit les conséquences du développement d'infrastructures. Nous nous joignons à eux pour exhorter les gouvernements et la communauté internationale à agir maintenant pour sécuriser les droits fonciers.



# EXPULSÉES AU PROFIT D'UNE CANNERAIE, DES FAMILLES AUTOCHTONES ATTENDENT LEUR COMPENSATION

Ils participent à Land Rights Now

Oxfam, Action Aid, Comité de Unidad Campesina CUC.



Le mouvement prend de l'ampleur dans la lutte contre les expulsions à Guatemala: Nous rendant tous un peu plus courageux Polochic Case

Diego Silva / photographer



Les grandes plantations de palmiers à huile, de canne à sucre et de bananiers, les grandes exploitations de bétail et les grands projets énergétiques et miniers empiètent de plus en plus sur les terres des peuples mayas q'eqchi' et pomoqchi, qui occupent la Vallée du Polochic et les zones situées autour du lac Izabal depuis la période précoloniale. Les peuples autochtones, qui représentent plus de la moitié de la population guatémaltèque, sont privés de leurs droits fonciers depuis longtemps.

Comme l'affirme la Commission des Nations Unies chargée de faire la lumière sur le passé, les gouvernements militaires du Guatemala ont commis un génocide à l'encontre des peuples mayas, lors d'un conflit armé interne qui a pris fin en 1996 avec la signature des accords de paix, après 36 ans d'affrontements.

Malgré des progrès évidents, l'État n'a pas encore respecté les accords de fond des accords de paix. Des reculs ont même été enregistrés, notamment en ce qui concerne les droits collectifs des peuples autochtones, violés au profit des intérêts d'entreprises privées. En 2011, par exemple, plus de 769 familles q'eqchi' de la Vallée

du Polochic ont été violemment expulsées au nom de l'expansion d'une canneraie. Le gouvernement a, par la suite, promis de rendre les terres aux familles expulsées, mais 414 d'entre elles attendent toujours.

Bon nombre de dirigeants autochtones du Guatemala travaillant avec les communautés touchées par les conflits fonciers sont considérés comme des criminels, poursuivis et assassinés – 13 décès ont déjà été enregistrés au cours des huit premiers mois de 2018. Parmi les dizaines de dirigeants faisant l'objet d'accusations fausses ou douteuses, citons Abelino Chub, un enseignant incarcéré depuis février 2017 en attente de procès; Juan Eduardo Cal, incarcéré en octobre 2017 et assigné à résidence depuis décembre; et Maria Choc, assignée à résidence depuis janvier 2018.

Les familles autochtones sans terres au Guatemala souffrent souvent de pauvreté extrême et de malnutrition. La recherche montre que les plantations sont moins bénéfiques au développement économique local que les petites exploitations traditionnelles de maïs et de haricots qu'elles supplantent.



## Mesures à prendre

- Le gouvernement du Guatemala doit respecter les droits humains, y compris le droit à l'alimentation, faire cesser les atteintes à la liberté et à la vie, et respecter les droits autochtones conformément aux accords de paix de 1996.
- Le gouvernement doit respecter son engagement à aider l'ensemble des 769 familles expulsées de la Vallée du Polochic, mettre un terme aux procédures

lancées contre les dirigeants autochtones qui défendent les droits aux terres communautaires et à l'eau, et entamer un dialogue avec les communautés.



## AUSTRALIE

# UN ARRIÈRE-GRAND-PÈRE ABORIGÈNE ENCOURT UNE PEINE DE PRISON POUR AVOIR PRATIQUÉ LA PÊCHE CULTURELLE

“Notre régime alimentaire est principalement composé de produits de la mer. C’est naturel pour nous de pêcher ces produits, nous l’avons fait toute notre vie. Cette nourriture est saine, croyez-moi. La pêche fait partie de ma culture et de celle de mes ancêtres, et ce depuis des milliers d’années. Je ne fais que perpétuer une tradition que je ne veux pas voir disparaître”

Kevin Mason,  
aîné du peuple yuin et pêcheur

### Ils participent à Land Rights Now

Oxfam and New South Wales Aboriginal Fishing Rights Group.



Le sage Aboriginal Kavin Mason, deuxième à droite, devant la cour avec les gens de Yuin Nation, après l’abandon des poursuites par le gouvernement.

Michael Power, Afterglow



Kevin Mason est un homme svelte et sportif. Cet arrière-grand-père de 71 ans attribue son bon état de santé à son régime composé de produits de la mer et à son activité physique — la pêche — qu'il pratique pour nourrir sa famille et sa communauté depuis aussi loin que ses souvenirs remontent. Il est membre du peuple yuin, un peuple marin qui survit grâce à la mer.

Mais la perpétuation de cette ancienne tradition culturelle peut amener les Australiens autochtones à avoir des démêlés avec la justice. En réponse aux pressions exercées par le secteur industriel, les peuples aborigènes d'Australie sont harcelés, poursuivis et condamnés à des amendes pour leurs activités de pêche. Kevin a été espionné, agressé et emprisonné par des agents de pêche du gouvernement. En 2018, il faisait face à une longue peine de prison pour avoir capturé une petite quantité d'ormeaux, mais le gouvernement a suspendu l'affaire au dernier moment.

*« Je savais que, selon la tradition, j'avais le droit de faire ce que je faisais, explique-t-il, le droit de chasser pour nourrir mon peuple. Au fil des ans, on m'a tout simplement pourchassé, comme un citoyen de seconde zone. On*

*m'a soumis à beaucoup de pression, on m'a persécuté pour quelque chose qui, selon la tradition, me revenait de droit! »*

En réprimant la pêche culturelle, le gouvernement de la Nouvelle-Galles-du-Sud ignore la recommandation de la Commission de productivité du gouvernement fédéral,<sup>54</sup> la loi de 1993 relative aux titres autochtones et deux arrêts récents de la Haute Cour.<sup>55</sup> En 2015, un rapport officiel des autorités de la Nouvelle-Galles-du-Sud a conclu que les quantités pêchées par les Aborigènes étaient bien en deçà des seuils autorisés par la loi, et que les pratiques autochtones étaient plus adaptées pour assurer la santé des ressources marines.<sup>56</sup>

Les propriétaires traditionnels sont visés et discriminés, alors que d'importants permis de pêche ont été concédés aux pêcheurs commerciaux intervenant à proximité des communautés aborigènes. Dans le cas des stocks de grande valeur comme l'ormeau, la majorité des prises des pêcheurs commerciaux sont exportées. L'histoire du peuple yuin est emblématique – depuis 1788, les peuples aborigènes des quatre coins de l'Australie sont dépossédés de terres qu'ils occupaient depuis 60 000 ans.



## Mesures à prendre

- Les autorités de la Nouvelle-Galles-du-Sud doivent adopter un amendement à la loi relative à la gestion de la pêche pour autoriser la pêche culturelle – tout en protégeant les stocks de poissons – et mettre un terme au harcèlement.
- Elles doivent également aider les communautés aborigènes à accéder aux marchés commerciaux et à promouvoir une industrie des produits de la mer durable qui s'appuie sur le savoir culturel.<sup>57</sup>



## KENYA

# MALGRÉ UNE VICTOIRE JUDICIAIRE, LE PEUPLE OGIEK ATTEND QUE JUSTICE LUI SOIT RENDUE

“La décision rendue par la Cour africaine des droits de l’homme et des peuples dans l’affaire des Ogieks, par laquelle elle a reconnu leurs droits sur les ressources foncières, forestières et hydriques, est historique. Lorsqu’elle sera pleinement mise en œuvre, elle mettra fin à l’abandon forcé des forêts et assurera la préservation de la culture et l’existence du peuple ogiek”

John Samorai, Ogiek Peoples’ Development Program

### Ils participent à Land Rights Now

Ogiek Peoples’ Development Program.



Kawaha Leah est une personne Ogiek âgée et une des voix de sa communauté. Les femmes sont instrumentales dans la lutte pour réclamer leur titre indigène et leur droit de retourner à leur terre.

OPDP and ILC



Près de 40 000 personnes appartenant à la communauté ogiek de chasseurs-cueilleurs vivent dans la forêt de Mau, au Kenya, qui succombe rapidement à l'abattage des arbres, au développement de plantations de thé et à la colonisation illégale. Malgré leur statut de gardien de ces précieux paysages, le gouvernement kenyan a commencé à expulser de force les Ogieks et à les relocaliser dans le but déclaré de conserver les forêts restantes.

La forêt est la ressource la plus importante et un moyen de subsistance pour les Ogieks. Elle est une source de nourriture, un refuge, une source de remèdes naturels, au sein de laquelle ils pratiquent leurs rituels. Traditionnellement chasseurs-cueilleurs, les Ogieks pratiquent également l'apiculture, et le miel est leur produit phare.

*« Ça fait mal de voir les femmes et les enfants souffrir lors de violentes procédures d'expulsion, qui peuvent avoir lieu la nuit »,* explique Mme Sara, une aînée de 75 ans qui a vu des membres de sa communauté se faire passer à tabac et tuer en

tendant de défendre leur droit de rester sur leurs terres.

En 2012, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a renvoyé l'affaire des Ogieks devant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), qui a rendu, le 26 mai 2017, un arrêt phare, en décidant que le gouvernement kenyan avait violé les droits des Ogieks à la propriété, à la non-discrimination, à la culture, à la religion, au développement et aux ressources naturelles. Mais cette décision n'a pas encore été mise en œuvre, malgré la création de deux groupes de travail du gouvernement, parmi lesquelles aucun représentant des Ogieks ne figure.

Cette affaire revêt une importance pour de nombreux cas similaires sur le continent africain, où les gouvernements doivent de toute urgence aider les peuples autochtones et les communautés locales à obtenir justice en mettant en place des mécanismes pour restaurer leurs terres et réparer les violations des droits fonciers.



## Mesures à prendre

- Le gouvernement kenyan doit agir maintenant pour restaurer les terres des Ogieks et compenser les pertes essuyées par ces communautés depuis de nombreuses années.
- Le parlement national doit approuver les règlements pris en vertu de la loi de 2016 relative aux terres communautaires pour aider toutes les communautés, y compris les Ogieks, à réclamer la propriété sur leurs terres.



## MYANMAR

# LA CONSTRUCTION D'UNE ROUTE ENTRAÎNE UNE PERTE DE TERRES ET DE MOYENS DE SUBSISTANCE DANS UNE ZONE DE CONFLIT DU MYANMAR

“Les projets routiers sont susceptibles de bénéficier aux communautés rurales de l'État de Karen, mais seulement s'ils sont mis en œuvre de façon démocratique et transparente.

En réalité, ces routes sont construites dans des zones de conflit, où des déplacements de masse ont déjà eu lieu, où les informations ne sont pas communiquées aux communautés locales, et où la société civile et les villageois sont exposés aux violations des droits humains.”

Karen,  
Peace Support Network (KPSN)

### Ils participent à Land Rights Now

Karen Human Rights Group (KHRG), Karen Environmental and Social Action Network (KESAN), Thwee Community Development Network (TCDN).



Homme devant les ruines incendiées de sa maison dans le village Tha Nay Moo, après les confrontations entre l'Armée birmane et l'Armée démocratique bouddhiste karen (DKBA).

KHRG, 2016

La construction récente de la Route asiatique dans l'État de Karen – une région du Myanmar qui connaît des conflits depuis 1949 – a entraîné d'importantes confiscations de terres et des affrontements militaires qui ont déplacé plus d'un millier de personnes.<sup>58</sup> Avant le début de la construction, les développeurs n'ont pas cherché à obtenir le consentement des communautés locales et n'ont fait aucun effort réel pour communiquer avec les villageois concernés sur les effets de ces travaux pour leurs terres et sur leur droit ou non à une compensation.

Le ministre en chef de l'État a plutôt informé rétroactivement les villageois qui avaient perdu des terres qu'ils allaient recevoir 1,5 million de kyats (soit 1 270 dollars US) par acre, une somme non négociable qui permettrait certes de couvrir la construction d'une maison en bambou, mais pas l'achat de nouvelles terres.

*« Nous n'étions pas d'accord, car nous n'allions obtenir cette compensation qu'une fois dans notre vie, alors que l'exploitation nous permettait de subvenir à nos besoins pour toujours »,* explique Daw Su, un agriculteur local.<sup>59</sup> Dans une région où 70 % de la population survit grâce à la terre, les confiscations menacent les moyens de subsistance de communautés entières.<sup>60</sup> *« L'exploitation est le gagne-pain de notre famille. Nous pouvons envoyer nos enfants à l'école grâce à elle »,* ajoute Daw Su.

Des violences ont éclaté entre les forces gouvernementales et différentes organisations

ethniques armées, luttant pour obtenir le contrôle de l'axe routier. La hausse des tensions entre les groupes ethniques armés de la région a entraîné le déplacement de près de 6 000 personnes, dont une majorité n'a toujours pas de solution adaptée pour s'alimenter ou se réinstaller.<sup>61</sup>

La construction de la route a également produit des effets sur la récolte du riz : le système de drainage n'ayant pas été correctement installé, les terres longeant un côté de l'axe routier reçoivent trop d'eau, tandis que celles se situant de l'autre côté n'en reçoivent pas suffisamment.

Le segment suivant de la route, financé par la Banque asiatique de développement (BASD) est en cours de construction par la China Road and Bridge Construction Company. Elle traversera 17 villages et une ville. Aux premiers stades de la construction, le gouvernement du Myanmar n'avait pas consulté les communautés locales ni négocié de compensation avec elles. La BASD s'est depuis rapprochée des villageois et a mis en place un mécanisme de réclamation.

De nombreux problèmes persistent : i) aucune évaluation digne de ce nom des effets du conflit n'a été menée, y compris concernant les carrières construites sur le site pour extraire des matériaux, entraînant l'apparition de violences ; ii) 100 personnes touchées par le projet n'ont reçu aucun dédommagement, et attendent d'obtenir une compensation juste;<sup>62</sup> iii) aucune évaluation indépendante et rigoureuse des

impacts environnementaux n'a été menée, malgré la réinstallation involontaire et la perturbation des sols et des systèmes d'irrigation dans les plantations de riz voisines.

Cette affaire est emblématique des conflits fonciers qui déchirent aujourd'hui le Myanmar et qui représentent un risque majeur pour la paix durable. Il est urgent de réguler correctement les investissements et d'établir un cadre juridique protégeant les droits fonciers des communautés rurales. L'adoption d'une loi foncière nationale est envisagée, mais les réformes des autres lois relatives à la terre ayant actuellement lieu menacent d'affaiblir encore davantage les droits fonciers de millions d'agriculteurs. Ce problème est renforcé par le contexte dans lequel ces lois sont rédigées. Une étude menée en 2015 indiquait que près de la moitié des cas de confiscation des terres ayant eu lieu dans le pays entre 1990 et 2009 étaient dirigés par l'armée ou par des militaires collaborant avec les ministères du gouvernement et des acteurs économiques.<sup>63</sup> Tant que ces acteurs continueront de détenir le pouvoir décisionnel dans le cadre du processus national de réforme foncière, et que les personnes sur le terrain continueront d'être ignorées, les droits fonciers des communautés rurales du Myanmar demeureront menacés.





## Mesures à prendre

- Le gouvernement du Myanmar, la BAsD et l'entrepreneur doivent veiller à ce que la construction n'entraîne pas de violations des droits humains et fonciers, et mettre en place un processus transparent, impartial et inclusif pour protéger les droits des communautés locales. Par conséquent,
- la construction de la Route asiatique doit être interrompue jusqu'à ce que des évaluations significatives des impacts environnementaux et des effets du conflit soient effectuées et qu'il y soit donné suite ;
- l'obtention du consentement préalable donné librement et en connaissance de cause des communautés locales doit être une condition préalable à la poursuite des travaux ;
- les personnes déjà déplacées doivent se voir proposer des solutions de réinstallation adaptées, sous forme notamment de titres fonciers formels, conformément aux normes internationales ;
- la BAsD doit veiller à ce que le gouvernement du Myanmar adhère à sa politique de protection et assumer son obligation de remédier à la situation en cas de défaillance du gouvernement.

## Pour régler les problèmes systémiques plus larges :

- le gouvernement du Myanmar doit reconnaître et respecter les droits fonciers coutumiers dans la loi foncière nationale à venir ;
- la Commission d'investissement du Myanmar doit exiger des investisseurs qu'ils effectuent des évaluations des impacts environnementaux et des effets du conflit, et y donnent suite, avant de décider de délivrer des permis dans les zones de conflit ;
- le gouvernement et le parlement doivent donner la priorité à l'élaboration d'une loi foncière nationale, à laquelle participent, de façon crédible, toutes les parties prenantes concernées, y compris les autochtones et les agriculteurs ;
- le gouvernement du Myanmar doit suspendre les propositions d'amendements néfastes à la loi sur les transactions foncières (1894), à la loi sur les terres agricoles (2012) et à la loi sur la gestion des terres inoccupées, vierges et en jachère (2012), jusqu'à l'adoption d'une loi foncière nationale. Ces amendements risquent en effet de miner davantage les droits des peuples autochtones et des communautés locales.

## « CE TERRITOIRE EST À NOUS ! » – DES TITRES FONCIERS POUR LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE DE SANTA CLARA DE UCHUNYA

“Les palmiers à huile ne nous donnent pas un avenir, ils nous portent seulement malheur. Ils nous poussent dans la pauvreté. Leurs exploitants nous ont trompés, puis ont fini par accaparer nos terres. Nous ne sommes plus rien. Nos enfants sont devenus leurs esclaves et nous ne sommes même plus propriétaires de notre propre territoire”

Rodrigo López, membre de la communauté de Santa Clara de Uchunya

### Ils participent à Land Rights Now

Federación de Comunidades Nativas del Ucayali y Afluentes (FECONAU) and Oxfam.



Luisa Mori, de la communauté indigène Santa Clara d’Uchunya à Ucayali (Pérou) se promène dans la zone communale menacée par le développement de l’agribusiness et par de la spéculation foncière.

Diego Pérez / Oxfam



La communauté autochtone des Shipibo de Santa Clara de Uchunya, dans la région Ucayali de l'Amazonie péruvienne, est confrontée à une invasion de ses terres ancestrales par des entreprises de palmiers à huile et autres trafiquants de terres. Selon la communauté, l'ensemble de la zone traditionnellement utilisée pour la chasse, la pêche, l'agriculture et la cueillette fait partie de ses territoires ancestraux. Pourtant, ils n'ont obtenu des titres que pour une petite partie de ce territoire, tandis que les trafiquants contournent la loi pour accumuler des parcelles protégées par des titres dans la zone pour les vendre à des entreprises, qui rasant les forêts au profit de monocultures à grande échelle.

Luisa Mori, membre de la communauté de Santa Clara de Uchunya, a déclaré : « Avant, je me promenais dans cette forêt, le territoire nous appartenait. C'était notre marché, notre remède. Je veux que nous récupérions notre territoire, parce que nous n'avons plus d'endroit pour nos enfants, ni pour élever nos animaux. C'est pour cela que nous voulons que le gouvernement nous écoute ».

En 2008, les autorités de la région d'Ucayali, au Pérou, ont émis, à l'intention des colons, des

titres fonciers individuels dans la forêt déclarée comme faisant partie du territoire collectif de la communauté autochtone shipibo de Santa Clara de Uchunya. Les détenteurs de titres ne vivaient pas dans la région et n'en utilisaient pas les terres, mais adhéraient à une association d'occupants. En 2012, les membres de l'association ont vendu toutes leurs terres protégées par des titres – environ 5 000 hectares – à l'entreprise Plantaciones de Pucallpa. Peu de temps après, l'entreprise a entrepris un défrichement à grande échelle, ce qui a déclenché un conflit avec la communauté autochtone. La communauté affirme que pas moins de 20 000 hectares relèvent de leur territoire ancestral – y compris la surface récemment déboisée – et que l'entreprise n'a pas obtenu leur consentement libre et éclairé préalablement à l'abattage des arbres.

En réponse à la plainte de la communauté, la Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO) a organisé une évaluation formelle.<sup>64</sup> Si Plantaciones de Pucallpa a mis fin à sa coopération avec RSPO le 12 octobre 2016, déclarant qu'elle s'était désinvestie de toutes ses plantations de palmiers à huile, ses opérations sur le terrain se sont tout simplement poursuivies sous

un autre nom : Ochosur P. Pendant ce temps, les trafiquants de terres continuent à envahir les terres collectives, à mesure de l'obtention, par les nouveaux occupants, de titres octroyés par les autorités de la région d'Ucayali. La communauté prend des mesures pour faire valoir ses droits sur l'ensemble de son territoire, en saisissant la justice pour qu'elle annule les titres émis au profit de tiers dans cette région, en exigeant que les terres soient rendues à Santa Clara de Uchunya, et en demandant à ce que les autorités régionales leur octroient des titres et sécurisent l'ensemble de leurs territoires ancestraux.

L'affaire de la communauté autochtone de Santa Clara de Uchunya est devenue emblématique de ce qui se passe au Pérou et dans l'ensemble de la région amazonienne qui traverse l'Amérique latine. Les projets agricoles de grande échelle – intrinsèquement liés aux marchés internationaux de l'alimentation et de l'énergie – entraînent l'abattage de forêts primaires et l'accaparement de terres occupées traditionnellement par des peuples locaux. La déforestation et l'enclavement de terres communales semblent être aujourd'hui un phénomène inévitable.

Au cours des dix dernières années, le gouvernement péruvien a émis des titres fonciers au profit des occupants et des communautés autochtones, mais à un rythme très modéré compte tenu du coût élevé des différentes étapes composant la procédure de délivrance des titres. Les dirigeants autochtones ont clairement dénoncé les problèmes rencontrés pour obtenir des titres collectifs par opposition à la facilité avec laquelle les colons et les entreprises du secteur agro-industriel ont pu acquérir leurs titres individuels.



## Mesures à prendre

- Les autorités régionales d'Ucayali doivent octroyer des titres collectifs protégeant l'ensemble du domaine ancestral de la communauté autochtone de Santa Clara de Uchunya.
- Elles doivent assurer la protection des dirigeants autochtones victimes de harcèlement et de violences de la part des colons et des trafiquants de terres.
- Le gouvernement péruvien doit reconnaître et protéger les droits

des communautés locales, en particulier lorsque les territoires ancestraux sont menacés par l'agro-industrie et le trafic de terres.

- Les négociants en huile de palme ne doivent pas acheter leur marchandise à des entreprises mêlées à des cas de déforestation et de dépossession des terres, comme Ochosur.

# OUGANDA

---

“Le gouvernement nous a pris toutes nos terres, depuis Kololo jusqu’au district de Lipan In Lamwo”

## EXPULSÉS DE LEURS TERRES AU NOM DE LA CONSERVATION

– Livinstong Okello-Okeelo, ancien député du comté de Chua et président de Acholi Wang Oo, le forum local au sein duquel les membres de la communauté discutent et échangent des idées sur leurs normes et leur avenir

### Ils participent à Land Rights Now

Uganda Land Alliance, membre de la plateforme africaine de la Coalition internationale pour l'accès à la terre.





Les Acholis sont aujourd'hui traités comme des criminels et expulsés de leurs terres coutumières, et non reconnus pour le rôle qu'ils ont joué dans la préservation de l'inestimable nature.

Selon eux, Apaa – qui fait partie du district d'Amuru, une région du nord de l'Ouganda – relève de leurs terres coutumières, mais l'autorité nationale chargée de la faune et de la flore, l'Uganda Wildlife Authority (UWA), affirme qu'ils occupent illégalement une réserve délimitée. Depuis 2011, l'UWA soutient une série d'expulsions forcées, menées à bien par des gardes forestiers, des policiers et des soldats de l'armée nationale, la Force de défense du peuple ougandais.

À l'occasion de ces procédures, les militaires ont pillé des biens comme des poulets ou des panneaux solaires, puis incendié les cases des Acholis. Les organisations de la société civile présentes en Ouganda ont ainsi découvert qu'ils avaient brûlé 844 cases au total et que les expulsions avaient entraîné le déplacement de plus de 26 000 personnes.<sup>65</sup>

Ces communautés dépendent entièrement de leurs terres. Les aliments cultivés dans ces régions subviennent aux besoins des familles et servent même de source principale de revenu pour l'éducation et la santé des enfants. Après leur expulsion, ces populations sont devenues dépendantes de l'aide alimentaire et exposées à la famine.

En 2017, une juridiction a déclaré qu'Apaa relevait bien des terres coutumières de ses résidents actuels et que les tentatives d'expulsion devaient cesser. Mais les expulsions ont continué en 2018, avec pour conséquence des actes de harcèlement et des assassinats : un homme, Okello, a été abattu par un officier de l'armée ; une femme âgée, Auma, a fait une chute mortelle en fuyant une tentative d'expulsion ; et un garçon âgé de 9 ans a disparu lorsque les soldats se sont introduits dans son village et est aujourd'hui présumé mort par noyade. Deux cents personnes ont été expulsées de force de leurs propres terres.



## Mesures à prendre

- Le gouvernement ougandais doit respecter la décision de justice, mettre un terme aux expulsions, passer en revue les frontières et les réserves de chasse, et compenser les victimes.

# RECOMMANDATIONS

L'ensemble des recommandations de la campagne Land Rights Now peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.landrightsnow.org/fr/home-fr/>.

La sécurité alimentaire de centaines de millions de personnes est en danger, et il n'a jamais été aussi dangereux de défendre sa communauté, son environnement ou son mode de vie. En cette heure critique,

**LES GOUVERNEMENTS** du monde entier sont invités à :

- Reconnaître légalement, protéger et faire respecter les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales ;
- Investir dans les systèmes alimentaires locaux, soutenir l'agriculture familiale, et reconnaître et mettre en valeur l'héritage des cultures alimentaires locales et les connaissances qu'elles incarnent ;
- Veiller à la justice entre les genres en matière de gouvernance foncière et la participation des femmes au même titre que les hommes aux organes décisionnels ;
- Intégrer des mesures de sécurisation des droits fonciers autochtones et communautaires dans les plans nationaux de développement durable et les contributions déterminées au niveau national pour réduire les émissions de carbone en vertu de l'Accord de Paris ;
- Mettre sur pied des mécanismes de responsabilité pour s'assurer que les activités des entreprises locales à l'étranger ne violent pas les droits et que les produits alimentaires importés ne soient pas issus de terres accaparées ;
- Créer un espace sûr permettant à la société civile, aux mouvements sociaux et aux communautés de défendre ouvertement leurs droits.

**LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET LES ENTREPRISES** sont invitées à :

- Prendre des engagements concrets en matière de droits fonciers, applicables aux opérations, aux chaînes d'approvisionnement et aux chaînes d'investissement.<sup>67</sup> Ces engagements doivent porter sur la transparence, la responsabilité et l'obtention du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause par les peuples autochtones et les communautés locales pour tout accès à, et exploitation de, leurs terres ;
- Assurer le respect de ces engagements et offrir des réparations aux communautés dont les droits ont été violés.
- S'exprimer et agir contre l'incrimination, la violence et les menaces à l'encontre des défenseurs des droits fonciers.

**LES DONATEURS ET FONDS BILATÉRAUX ET MULTILATÉRAUX MONDIAUX** sont invités à :

- Fournir des financements directs aux peuples autochtones et aux communautés locales, ainsi qu'aux initiatives communautaires, pour reconnaître et protéger légalement les terres et autres ressources naturelles collectives ;
- S'engager à reconnaître, protéger et préserver pleinement les

droits fonciers autochtones et communautaires dans le cadre de toutes leurs opérations et actions de financement. Veiller à prévoir des processus de suivi et de réparation ;

**LES CONSOMMATEURS DU MONDE ENTIER** sont invités à :

- Appréhender leur pouvoir de financer un système alimentaire plus juste en évitant les produits qui violent les droits des peuples autochtones et des communautés locales ;
- Soutenir les entreprises durables et éthiques qui fournissent des informations transparentes sur l'identité de leurs producteurs, et exiger que les autres entreprises fassent de même.



1. Rien qu'en Asie et en Afrique, les petites exploitations abritent près de 2 milliards de personnes. Voir FIDA, 2014, *New Directions in Smallholder Agriculture*. Rome : FIDA.
2. FAO, 2013, *Coping with the food and agriculture challenge: smallholders' agenda. Preparations and outcomes of the 2012 United Nations Conference on Sustainable Development (Rio+20)*. Rome : FAO.
3. Initiative des droits et ressources, 2015, *À qui appartiennent les terres du monde ? Un référentiel global des droits fonciers communautaires et autochtones officiellement reconnus*. Washington, D.C. : Initiative des droits et ressources.
4. Ensemble, les cinq plus grands producteurs de viande et de produits laitiers à l'échelle mondiale polluent davantage que les grandes sociétés pétrolières. IATP et GRAIN.
5. FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS, 2017, *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017. Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire*. Rome : FAO.
6. Global Witness, 2018, *At what cost? Irresponsible business and the murder of land and environmental defenders in 2017*.
7. Initiative des droits et ressources, 2015, *Ibid.*
8. Hazell P. et Rahman, A., 2014, *New Directions for Smallholder Agriculture*. FIDA.
9. Horan, D., 2013, « How stronger land use rights can curb global hunger ». Extrait de : <https://www.devex.com/news/how-stronger-land-use-rights-can-curb-global-hunger-81710>.
10. Maxwell, D. et Wiebe, K., 1998, « Land Tenure and Food Security: A Review of Concepts, Evidence and Methods ». Article de recherche no 129, Madison : Université du Wisconsin.
11. Flintan, F., 2011, « Links between food security and tenure security ». Non publié.
12. Landesa, 2012, *Land rights and agricultural productivity*. Extrait de : <http://www.landesa.org/resources/land-rights-matter/>.
13. En 2015, le directeur général de la FAO, José Graziano da Silva, a affirmé que la production alimentaire mondiale devait augmenter de 60 % pour nourrir une population mondiale de 9 milliards de personnes. Extrait de : <http://www.fao.org/news/story/fr/item/275032/icode/>. Ces estimations sont remises en cause par d'autres chercheurs, qui soulignent la nécessité de réduire le gaspillage et les pertes alimentaires et de mieux distribuer la nourriture existante. Pour plus d'informations, voir : [http://www.ase.tufts.edu/gdae/policy\\_research/FeedWorld2050.html](http://www.ase.tufts.edu/gdae/policy_research/FeedWorld2050.html).
14. FAO, 2011, *Le rôle des femmes dans l'agriculture. Comblant le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement*. Rome.
15. USAID, 2016, « Fact Sheet: Land Tenure and Women's Empowerment ». Extrait de : <https://www.land-links.org/issue-brief/fact-sheet-land-tenure-womens-empowerment/>.
16. ActionAid, 2012, « The Kilimanjaro Initiative: mobilising rural women ». <http://www.actionaid.org/2016/09/kilimanjaro-initiative-mobilising-rural-women>.
17. Cunningham, M., 2006, « Indigenous Women's Visions of an Inclusive Feminism ». *Development* vol. 49, no 1, p. 55–59. Extrait le 30 décembre 2015 de : [www.palgrave-journals.com/development/journal/v49/n1/full/1100227a.html](http://www.palgrave-journals.com/development/journal/v49/n1/full/1100227a.html).
18. Tauli-Corpus, V., 2015, *Report of the Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples*. Assemblée générale des Nations Unies. Conseil des droits de l'homme. A/HRC/30/41.
19. Betancourt, C. et Uvuza, J., 2018, « Opinion: The Green Revolution reboot: Women's land rights ». Données extraites de : <https://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr&SubSessionId=c67c38b7-d518-4280-a9b2-aa2ccfc6970a&themetreeid=21>. Voir également : RRI, 2017, *Pouvoir et potentiel : Analyse comparative des législations et réglementations nationales relatives aux droits des femmes sur les forêts communautaires*. Washington, D.C. : Initiative des droits et ressources ; Oxfam International, 2016, *Arrachés à leurs terres : terres, pouvoir et inégalités en Amérique latine*.
20. Slow Food International, 2016, *Interview à Terra Madre*. Extrait de : <https://www.slowfood.com/land-grabbing-urgent-issue-indigenous-peoples-around-world/>.
21. FIDA, 2012, *Peuples autochtones : apprécier, respecter et soutenir la diversité*. FIDA : Rome.
22. Forest Peoples Programme, Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2016, *Perspective locales de la diversité biologique. Contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020*. Moreton-in-Marsh, Angleterre : FPP. Disponible à l'adresse : <http://localbiodiversityoutlooks.net/>.
23. Stevens, C. et al., 2014, *Sécuriser les droits pour lutter contre le changement climatique : comment le renforcement des droits forestiers des communautés atténue le changement climatique*. World Resources Institute et Initiative des droits et ressources.
24. Initiative des droits et ressources et al., 2018, *A Global Baseline of Carbon Storage in Collective Lands: Indigenous and local community contributions to climate change mitigation*. Washington, D.C. : Initiative des droits et ressources, WHRC, Landmark et EDF.
25. FAO, 2018, *La situation des forêts du monde. Les forêts au service du développement durable*. Rome : FAO.
26. FAO, 2018, *Ibid.*
27. Balvanera et al., 2014, « Linking Biodiversity and Ecosystem Services: Current Uncertainties and the Necessary Next Steps ». *Bioscience*, vol. 64, no 1.
28. Ruiz et al., 2012, « The Custodians of Biodiversity ». Centre de recherches pour le développement international.
29. Jaenicke, H. et Höschle-Zeledon I. (dir.), 2006, *Strategic framework for underutilized plant species research and development*. Rome, Italie : ICUC, Colombo et Global Facilitation Unit for Underutilized Species.
30. Vernooy, R. et al., 2017, « The roles of community seed banks in climate change adaptation ». *Development in Practice*, vol. 27, no 3, p. 316–327.
31. Bharucha Z. et Pretty, J., 2010, « The roles and values of wild foods in agricultural systems ». *Philosophical Transactions of the Royal Society B: Biological Sciences*, vol. 365, no 1554, p. 2913–2926.

## NOTES DE FIN DE PAGE

32. Kuhnlein H., Erasmus B. et Spigelski D., 2009, Indigenous peoples' food systems: the many dimensions of culture, diversity and environment for nutrition and health. Rome, Italie : FAO. Centre pour la nutrition et l'environnement autochtones.
33. Fondation Heinrich Böll, 2017, Agrifood Atlas – Facts and figures about the corporations that control what we eat. Berlin.
34. Bonny, S., 2017, « Corporate Concentration and Technological Change in the Global Seed Industry ». Sustainability vol. 9, no 9, p. 1632.
35. Visvanathan, S., 1996, « Footnotes to Vavilov: An Essay on Gene Diversity ». In : Apffel-Marglin, F. (dir.). Decolonizing Knowledge: From Development to Dialogue, Oxford et New York : Oxford University Press.
36. Aberoumand A., 2009, « Nutritional evaluation of edible *Portulaca oleracea* as plant food ». Food Analyt. Meth., vol. 2, p. 204–207.
37. Bharucha, Z. et Pretty, J., 2010, Ibid.
38. Toledo, V. 1999. « Indigenous Peoples and Biodiversity ». In : Levin, S. et al. (dir.), Encyclopedia of Biodiversity, 3. doi : 10.1016/B978-0-12-384719-5.00299-9.
39. Initiative des droits et ressources, 2018, At a Crossroads: Consequential Trends in Recognition of Community-Based Forest Tenure from 2002-2017. Washington, D.C. : Initiative des droits et ressources.
40. Rutzen, D. 2015. « Civil society under assault ». Journal of Democracy, vol. 26, no 4.
41. Global Witness. 2018. At what cost? Irresponsible business and the murder of land and environmental defenders in 2017. Global Witness.
42. Extrait de : <https://www.aljazeera.com/indepth/opinion/india-forests-threat-180425104442969.html>.
43. Extrait de : <http://www.redd-monitor.org/2018/01/19/green-grabbing-compensatory-forestation-in-india/>.
44. World Resources Institute, 2018, La lutte pour les droits fonciers. Réduire les inégalités de traitement entre les communautés et les entreprises. World Resources Institute.
45. Alden Wily L., 2018, « Collective Land Ownership in the 21st Century: Overview of Global Trends », Faculté de droit de Leyde.
46. Initiative des droits et ressources, 2015, Op. cit.
47. Land Matrix, Extrait le 27-08-2018.
48. Land Matrix, Ibid.
49. Land Matrix, Ibid.
50. Nolte, K., Chamberlain, W. et Giger, M., 2016, « International Land Deals for Agriculture. Fresh insights from the Land Matrix: Analytical Report II ». Land Matrix.
51. Oxfam, 2016, Agrocultures : comment l'Europe réchauffe la planète.
52. Land Matrix. Ibid.
53. WWF, 2016, « Soy Scorecard: Assessing the use of responsible soy for animal feed », <https://www.wnf.nl/wat-wnf-doet/onze-aanpak/grondstoffen-en-keurmerken/soja-rtrs.htm>.
54. <https://www.pc.gov.au/inquiries/completed/fisheries-aquaculture#report>
55. Voir le résumé : <https://www.claytonutz.com/knowledge/2013/november/native-title-rights-to-fish-mean-state-legislation-is-mere-abalone>
56. Total Allowable Catch Committee, 2015, Total Allowable Catch Committee Report and Determination for 2016 – Abalone Fishery.
57. <http://alc.org.au/newsroom/media-releases/commonwealth-delivers-on-aboriginal-fishing.aspx>
58. KHRG, 2015, « Fighting between Tatmadaw and DKBA soldiers along the Asian Highway displaces villagers in Doooplaya District, July 2015 ».
59. Pseudonyme.
60. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2017, « Myanmar at a glance ». <http://www.fao.org/myanmar/fao-in-myanmar/myanmar/en/>.
61. KHRG, 2016, « Recent fighting between newly-reformed DKBA and joint forces of BGF and Tatmadaw soldiers led more than six thousand Karen villagers to flee in Hpa-an District, September 2016 ». <http://khr.org/2016/12/16-7-nb1/recent-fighting-between-newly-reformed-dkba-and-joint-forces-bgf-and-tatmadaw>.
62. Données collectées sur le terrain par TCDN, août 2018.
63. Land in Our Hands Network, 2015, Destroying People's Lives: The Impact of Land Grabbing on Communities in Myanmar.
64. La documentation relative à la plainte, y compris les réponses de l'entreprise, est disponible à l'adresse suivante : <http://www.rspo.org/members/complaints/status-of-complaints/view/88>.
65. Human Rights Focus, Caritas, Action Aid et al., 2018, Apaa Crisis Report.
66. Le droit international des droits de l'homme reconnaît aux peuples autochtones le droit au consentement préalable donné librement et en connaissance de cause. Ce consentement est reconnu comme une bonne pratique pour les communautés non autochtones, et peut même, dans certains pays, être reconnu par le droit national.





---

## À PROPOS DE LAND RIGHTS NOW

Land Rights Now est une alliance internationale mobilisée pour protéger les droits fonciers autochtones et communautaires à travers le monde. Depuis son lancement en mars 2016, plus de 800 organisations et des milliers d'individus des quatre coins du monde ont rejoint la campagne (plus d'informations sur [www.landrightsnow.org/fr/home-fr/](http://www.landrightsnow.org/fr/home-fr/)).

Les participants à Land Rights Now se mobiliseront dans plus de 30 pays à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation 2018 pour manifester leur solidarité avec les héros qui défendent leurs terres et nourrissent leur famille. Du 15 au 26 octobre, des dizaines d'organisations et des centaines de communautés et de citoyens du monde entier se mobiliseront sous la bannière de Land Rights Now pour exhorter les gouvernements à prendre des mesures immédiates pour sécuriser les droits fonciers autochtones et communautaires et l'avenir alimentaire de toute la planète.

<https://www.landrightsnow.org/fr/>

